

CAMPUS CONDORCET Paris-Aubervilliers

Cité des humanités et des sciences sociales

EP CAMPUS CONDORCET

Délibérations du Conseil d'administration n°15 du 3 mars 2020

Réuni au siège de l'EPCC

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 30

Délibération n°2020-04 affectant le résultat de l'exercice budgétaire 2019.

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

L'agent comptable entendu ;

Sur proposition du président ;

Le Conseil d'administration affecte le résultat de l'exercice budgétaire 2019 : excédent de 437 318, 38 € en report à nouveau.

Le report à nouveau lié aux changements de méthode comptable et de corrections des exercices antérieurs d'un montant de 394 140,02 € est affecté aux réserves facultatives (compte 10682).

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 30

Affichage le 04/03/2020

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 04/03/2020

Transmission au contrôle de légalité le 5.03.20

Délibération certifiée exécutoire le 6.04.20

Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé

